

Guide à la procédure sur dossier

niveau 2 (brevet fédéral) ou niveau 3 (modules de diplôme)

Procédure sur dossier

Le brevet fédéral de formateur/trice et les six modules de diplôme constituent généralement la condition pour l'obtention du diplôme de responsable de formation.

Conformément au RE art. 2.21 g) la décision d'admission à l'examen professionnel supérieur (EPS) revient à la CAQ. (cf. Guide au RE).

Pour l'admission à l'EPS de responsable de formation, les compétences peuvent être attestées à travers une procédure sur dossier **ou** pour le niveau 2 (brevet fédéral) **ou** pour le niveau 3 (modules de diplôme).

Les personnes qui présentent une demande de procédure sur dossier, en lieu et place du brevet fédéral, doivent obtenir les certificats de module du niveau 3 par la participation aux cours ou par une procédure de validation des acquis (VA), et non pas à travers une nouvelle procédure sur dossier.

Les personnes ayant obtenu le brevet fédéral par l'obtention des certificats de module après avoir suivi les cours ou par une procédure de VA, peuvent obtenir les certificats de module du niveau 3 en suivant les cours, par une VA ou par une procédure sur dossier, ces trois possibilités pouvant être combinées au choix pour les six modules.

Dans la procédure sur dossier, il s'agit de démontrer, de façon claire et vérifiable, que les compétences visées au niveau respectivement du brevet fédéral ou des modules de diplôme, ont été acquises à travers d'autres formations, et de l'étayer par des documents et/ou des certificats et diplômes probants.

Si la demande de procédure sur dossier est présentée en même temps que l'inscription à l'EPS, la CAQ décide lors de procédures séparées sur la demande et sur l'admission à l'examen.

Validation des acquis (VA)

Les personnes auxquelles l'admission à l'EPS sur dossier est refusée doivent suivre les modules de responsable de formation ou faire valider leurs acquis pour ces modules à travers une procédure de VA.

Pour de plus amples informations:

<https://alice.ch/fr/devenir-formateurtrice/validation-des-acquis-va/>